

DÉPISTAGE DE LA RÉTINOPATHIE DIABÉTIQUE

DITES OUI AU DÉPISTAGE!

EXAMEN SIMPLE, GRATUIT,
SANS DOULEUR ET PRÈS DE
CHEZ VOUS.

Afin de permettre aux patients diabétiques de bénéficier d'un dépistage au plus près de chez eux, votre orthoptiste a signé un protocole de coopération avec les ophtalmologistes de Villefranche-de-Rouergue.

PATIENTS CONCERNÉS

Moins de 70 ans : tous les patients diabétiques

Plus de 70 ans : patients diabétiques ayant été opérés de la cataracte

Pas besoin d'être connu du cabinet d'ophtalmologie qui va interpréter les résultats !

ÉTAPE 1

Le médecin généraliste prescrit un examen de dépistage de la rétinopathie diabétique chez un orthoptiste



ÉTAPE 2

L'orthoptiste prend des photos de la rétine **sans dilater** (fond d'œil)



ÉTAPE 3

Interprétation des images par un OPHTALMOLOGISTE de Villefranche de Rouergue en l'absence du patient.



IMPORTANT

Lors du rendez-vous avec votre orthoptiste, pensez à apporter :

👉 Votre carte vitale 👉 La prescription de votre médecin généraliste

SOUS 8 JOURS

Bilan normal : envoi du compte-rendu au patient et au médecin généraliste

Bilan à compléter : prise de RDV avec l'ophtalmologiste

Ce protocole de coopération est autorisé par la Haute Autorité de Santé ainsi que votre agence Régionale de Santé.

RENOUVELLEMENT ET ADAPTATION DES CORRECTIONS OPTIQUES

Afin de faciliter le renouvellement de vos corrections, votre orthoptiste a signé un protocole de coopération avec les ophtalmologistes de Villefranche-de-Rouergue. Ce protocole lui permet de réaliser des bilans visuels à distance.

ADULTES CONCERNÉS

entre 16 et 50 ans

Dernière consultation ophtalmologique < 5 ans

Sans autre pathologie oculaire associée

Sans baisse d'acuité visuelle profonde, brutale et récente ou d'œil rouge et/ou douloureux.

ENFANTS CONCERNÉS

entre 6 et 15 ans

Dernière consultation ophtalmologique < 2 ans

Sans autre pathologie oculaire associée

Sans baisse d'acuité visuelle profonde, brutale et récente ou d'œil rouge et/ou douloureux.

Pas besoin d'être connu du cabinet d'ophtalmologie qui va interpréter les résultats !



ÉTAPE 1

Bilan visuel réalisé par l'orthoptiste (examen de la réfraction + mesure de la tension oculaire + examen du fond d'œil)



ÉTAPE 2

Contrôle et validation du bilan visuel par un OPHTALMOLOGISTE de Villefranche de Rouergue en l'absence du patient.

SOUS 8 JOURS

Bilan normal : envoi de l'ordonnance de lunettes au patient

Bilan à compléter : prise de RDV avec l'ophtalmologiste

IMPORTANT

Lors du rendez-vous avec votre orthoptiste, pensez à apporter :

👉 Votre carte vitale

👉 Votre dernière ordonnance de correction optique datant de moins de 2 ans si vous avez entre 6 et 15 ans et de moins de 5 ans si vous avez entre 16 à 50 ans

Ce protocole de coopération est autorisé par la Haute Autorité de Santé ainsi que votre agence Régionale de Santé.